

INFORMATION DU PÔLE SANTÉ FFDYS : bonne nouvelle du ministère de la Santé !

Les travaux de la Commission nationale de la Naissance et de la Santé de l'Enfant (CNNSE) viennent d'être validés et publiés sur le site internet du ministère.

L'ensemble de ce travaux sont à destination des ARS (Agences Régionales de Santé) qui doivent piloter la mise en oeuvre de l'organisation des soins des troubles des apprentissages.

Les principales avancées sont les suivantes :

–> Formation facilitée des médecins de proximité aux problématiques des troubles des apprentissages de l'enfant et de l'adolescent,

–> Hiérarchisation des soins et identification d'un niveau 2 entre les ressources de proximité et celles du centre de référence (CR, CHU, centre expert) sont les maîtres-mots de ces préconisations,

–> Diffusion de l'information avec la réalisation d'un annuaire de l'offre de soins ambulatoire, hospitalière, médicosociale, paramédicale,

–> Identifier pour chaque patient un professionnel de santé pivot, collecteur des informations et pouvant les restituer aux familles, garant de la coordination de la prise en charge (financement ad hoc).

Pour les Dys nécessitant de multiples prises en charges (niveau 2), une valorisation des soins est préconisée et notamment par exemple la prise en charge de l'ergothérapie.

Vous trouverez ci-joints le document complet et sa présentation devant la commission de juin 2013 .